

Langues minoritaires et égalité linguistique au Mali : une analyse critique du document de politique linguistique

Kadidiatou TOURE

Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali

Zakaria NOUNTA

Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali

Résumé :

La politique linguistique du Mali vise à préserver la diversité linguistique tout en promouvant l'unité nationale. Bien que le pays ait un document officiel affirmant l'égalité linguistique, seules treize langues ont été reconnues comme nationales, laissant de nombreuses langues minoritaires en marge. De ce fait, l'on peut s'interroger si l'égalité linguistique prônée dans le document s'applique réellement à la préservation des langues minoritaires. En nous fondant sur les théories de la politique linguistique (Calvet, 1974; Tollefson, 2006), nous avons adopté une approche méthodologique qualitative avec des entretiens soumis à des décideurs et à des spécialistes de politique linguistique. Nos analyses ont montré qu'il y a un déséquilibre entre les principes proclamés et la réalité, où certaines langues sont valorisées tandis que d'autres sont marginalisées. Il est nécessaire de convenir d'une gestion proactive du multilinguisme, plutôt que de s'appuyer sur des dynamiques naturelles. Pour ce faire, il faudrait une véritable stratégie glottopolitique pour garantir la sauvegarde des langues minoritaires, en intégrant des politiques publiques concrètes, telles que la codification des langues et l'éducation dans les langues locales (Touré, 2024). L'égalité linguistique doit devenir une réalité vécue, nécessitant des interventions significatives pour assurer la pérennité de toutes les langues au Mali.

Mots clés : *diversité linguistique, glottophagie, langues minoritaires, politique linguistique.*

Abstract:

Mali's language policy aims to preserve linguistic diversity while promoting national unity. Although the country has an official document asserting linguistic equality, only thirteen languages have been recognized as national, leaving many minority languages on the fringes. As a result, one may wonder if the linguistic equality advocated in the document truly applies to the preservation of minority languages. Based on language policy theories (Calvet, 1974; Tollefson, 2006), we adopted a qualitative methodological approach with interviews of policymakers and language policy specialists. Our analyses showed that there is an imbalance between the proclaimed principles and the reality, where some languages are valued while others are marginalized. There is a need to agree on a proactive management of multilingualism, rather than relying on natural dynamics. To do this, a genuine glottopolitical strategy would be needed to ensure the preservation of minority languages, by integrating concrete public policies, such as the codification and education in local languages. Linguistic equality must become a lived reality, requiring significant interventions to ensure the sustainability of all languages in Mali.

Keywords: *linguistic diversity, glottophagy, minority languages, language policy.*

Introduction

Le Mali figure parmi les rares pays africains disposant d'un document officiel de politique linguistique. Ce document affirme s'appuyer sur deux piliers fondamentaux : la préservation de l'identité culturelle à travers la diversité linguistique, et la promotion de l'unité nationale. Il promeut également une gestion du plurilinguisme fondée sur le multilinguisme fonctionnel, la convivialité entre les langues, et la décentralisation. Selon le document :

Il découle de ces principes que la politique linguistique du Mali est une approche de promotion du multilinguisme axée sur la convivialité : d'une part entre les langues maliennes, toutes considérées comme langues nationales ; d'autre part entre celles-ci et les langues en présence, africaines et non africaines, en tenant compte de leur dynamique respective (2014:12).

Cependant, bien que toutes les langues maliennes soient officiellement qualifiées de « langues nationales », seules treize d'entre elles ont effectivement obtenu ce statut par la loi N°96-049 du 23 août 1996, puis le statut de langues officielles par le décret N°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023. Ce choix, justifié par leur « dynamique », peut paraître arbitraire si l'on se réfère à la définition de Maurer (1993 : 13), selon laquelle une langue nationale est celle « des populations installées dans un pays suffisamment longtemps pour être considérées comme nationales », ou encore celle de Ridwan (2018:72) « A national language is the language of a political, cultural and social unit »¹.

Ce déséquilibre entre les principes proclamés et les pratiques effectives soulève des interrogations sur la réalité de l'égalité linguistique au Mali. Le pays compte entre 58 (ethnologue.com) et 78 (glottolog.org) langues, dont la vitalité et l'usage varient considérablement. Certaines langues minoritaires connaissent une baisse, voire une interruption de leur transmission intergénérationnelle. Or, cette transmission est cruciale dans un contexte multilingue pour assurer la pérennité des langues minorées, leur vitalité et leur intégration dans une gestion raisonnée du multilinguisme (Calvet, 2015).

Bien que le statut des langues soit défini par la Constitution du Mali, il apparaît que celui des langues non codifiées demeure flou. Les critères qui président à la sélection des langues à codifier, ainsi qu'à leur reconnaissance en tant que langues nationales ou officielles, restent difficilement identifiables. En effet, comme le souligne Robillard (1997), cité par Bulot et Blanchet (2013 : 75), « l'aménagement linguistique est une forme consciente, scientifiée et professionnalisée des interventions visant à la modification des langues en ce qui concerne leur

¹ Une langue nationale est la langue d'une unité politique, culturelle et sociale.

statut et leur corpus ». Dès lors, une telle planification ne saurait reposer sur la seule volonté des locuteurs.

Certes, pour le linguiste, toutes les langues se valent (Hagège, 1996 ; Calvet, 1999 ; Van Hoof, 2009). Toutefois, au Mali, la mobilité et le brassage des populations entraînent de facto un traitement inégalitaire des langues, certaines étant valorisées en raison de leur vitalité sociolinguistique, tandis que d'autres, souvent minoritaires, sont marginalisées. Cela rend nécessaire une gestion consciente et stratégique du multilinguisme. Cette gestion passe par une action *in vitro* – c'est-à-dire une intervention volontaire et planifiée par les autorités publiques – plutôt que par une simple évolution *in vivo*, spontanée et non dirigée, issue des usages sociaux (Calvet, 1997 : 179 ; 2002 : 17-19).

La réussite d'une politique linguistique repose ainsi sur des actes concrets, dépassant le cadre des intentions déclaratives. Il s'agit de mettre en œuvre une véritable glottopolitique (Bulot & Blanchet, 2013 : 78), fondée sur des démarches de planification, d'aménagement et de normalisation linguistiques.

Notre étude se propose d'analyser dans quelle mesure la conception de l'égalité linguistique, telle qu'énoncée dans le document de politique linguistique du Mali, se traduit effectivement dans les mesures prises en matière de planification linguistique, en particulier en ce qui concerne le traitement réservé aux langues minoritaires. Pour ce faire, plusieurs interrogations doivent être clarifiées :

- L'égalité linguistique prônée dans le document s'applique-t-elle réellement à la préservation des langues minoritaires ?
- Quelle pourrait être la contribution de l'État à une planification linguistique inclusive, visant la sauvegarde de l'ensemble des langues du pays ?
- La politique actuelle, centrée sur les treize langues nationales, permet-elle de promouvoir équitablement toutes les langues parlées au Mali ?

I. Présentation de la politique linguistique du Mali

La politique linguistique du Mali est exposée dans un document d'une soixantaine de pages intitulé *Document de Politique linguistique du Mali*, adopté en 2014 en Conseil des ministres.

- L'objectif principal de cette politique est de garantir l'affirmation de l'identité culturelle dans le respect de la diversité linguistique, tout en consolidant l'unité nationale. Elle vise notamment à promouvoir l'ensemble des langues nationales reconnues dans les différentes aires sociolinguistiques du pays. Le document énonce sept principes directeurs, parmi lesquels on peut retenir les suivants :

- « Les langues nationales constituent le socle de notre identité culturelle » ;
- « Le respect de la diversité linguistique consolide l'unité nationale » ;
- « Tout citoyen a le droit de parler et d'être éduqué dans sa langue maternelle » ;
- « Les langues s'imposent par leur dynamique propre » ;
- « La politique linguistique du Mali repose sur un multilinguisme fonctionnel et convivial, articulé à la décentralisation et à l'intégration africaine, avec pour matrice une langue identitaire, une langue véhiculaire et une langue de communication internationale ».

Le français, langue introduite au Mali à l'époque coloniale, a été retenu comme langue officielle au moment de l'accession du pays à l'indépendance. Cette reconnaissance a été entérinée par l'article 25 de la Constitution de 1992. Toutefois, comme le soulignent Nounta (2015) et Noyau (2016), « le français n'est pas la langue maternelle, y compris pour les enfants issus des milieux sociaux les plus favorisés. Ce sont les langues nationales, devenues également langues de scolarisation, qui demeurent les langues des échanges intercommunautaires ».

La loi n°96-049 du 23 août 1996 a conféré le statut de langue nationale à treize langues : bamanankan, bomu, bozo, dogosso, fulfuldé, khassonké, malinké, mamara, maure, soninké, songhoï, syenara et tamasheq. Cette loi précise que ces langues bénéficient de droits équivalents dans le respect des diversités culturelles et de l'unité nationale. Elle stipule également que : « *L'État reconnaît aux collectivités et aux citoyens le droit d'initier ou de participer à des actions de promotion des langues nationales à travers des activités culturelles, scientifiques et techniques, dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur* » (loi n°96-049 du 23 août 1996).

Grâce à cette politique d'aménagement linguistique, onze de ces langues (bamanankan, bomu, bozo, dogosso, fulfuldé, khassonké, mamara, soninké, songhoï, syenara, tamasheq) ont été outillées pour devenir des langues d'enseignement, tant dans le système éducatif formel que non formel.

La nouvelle Constitution promulguée en juillet 2023 marque une évolution majeure en érigeant les langues nationales au rang de langues officielles, tandis que le français, jusque-là langue officielle, est relégué au statut de langue de travail. L'article 31 de cette Constitution précise : « *Les langues nationales sont les langues officielles du Mali. Une loi organique détermine les conditions et les modalités de leur emploi. Le français est langue de travail. L'État peut adopter, par la loi, toute autre langue étrangère comme langue d'expression officielle* ».

La politique linguistique du Mali repose ainsi sur un multilinguisme fonctionnel et convivial. Même si certaines langues, comme le bamanankan (dominant dans le sud), le fulfuldé et le songhay (langues véhiculaires du centre et du nord), comptent davantage de locuteurs que les langues identitaires telles que le bomu, le khashonké, le mamara ou le syenara, la législation affirme l'égalité de toutes les langues nationales désormais reconnues comme officielles. Cette politique promeut la sauvegarde de la diversité linguistique ainsi que le plurilinguisme comme fondements d'une société inclusive et culturellement enracinée.

II. Cadre théorique et méthodologique

2.1. Cadre théorique

Dans le document de politique linguistique du Mali, la politique linguistique est définie comme:

Toute décision ou intervention d'un Etat pour orienter ou réguler l'usage d'une ou de plusieurs langues parlées sur le territoire relevant de sa souveraineté. Il s'agit de toutes les dispositions légales et réglementaires prises par un Etat en matière de régulation des langues attestées sur le territoire national (2014:9).

Elle est différente de la planification linguistique, qui fait plutôt référence à toute action entreprise dans le cadre de l'application des dispositions d'une politique linguistique donnée. La planification linguistique est l'aboutissement de la politique linguistique (Maingueneau, 2015: 151).

Nous nous basons sur la politique linguistique critique (PLC) (Tollefson 2006, Calvet 1974) comme base théorique. La politique linguistique critique est une théorie contraire à la théorie traditionnelle. Elle repose sur l'hypothèse que l'uniformisation de la politique linguistique crée des situations d'inégalité sociale et contribue à l'apparition de petits groupes dominants qui bénéficient de la situation.

Les théoriciens de la PLC croient que la politique linguistique et l'inégalité sociale sont étroitement liées (Tollefson, 2006: 42-45). Selon eux, le gouvernement est une institution essentielle dans la préservation des droits des minorités. Ces théoriciens s'inquiètent de la diminution du rôle du gouvernement dans les questions linguistique, plus précisément la préservation des langues minoritaires. Quand on parle de la préservation des langues minoritaires, on rappelle que la langue est une partie importante de l'identité personnelle et de la culture humaine. Quand une langue meurt, on perd une partie importante de la culture aussi (Huss, 2006)

De ce fait, nous utilisons la théorie de la PLC pour comprendre et évaluer la politique linguistique du Mali. Nous analysons avec les outils de la PLC, d'un côté, la corrélation entre la politique linguistique du Mali et ses actions de planification linguistique, de l'autre, l'égalité entre les langues maliennes et la préservation des langues minoritaires.

2.2. Cadre méthodologique

La méthodologie adoptée est qualitative. Nous utiliserons la théorie de la politique linguistique critique (PLC) (Tollefson 2006, Calvet 1974) pour analyser le document de politique linguistique du Mali et les textes relatifs aux statuts et fonctions des langues au Mali. En plus de cela, des entretiens ont été organisés avec des spécialistes en politique linguistique du Mali pour comprendre la vision des auteurs du document de politique linguistique du Mali et le confronter à la réalité sociolinguistique du pays. Les enquêtés ont été interviewés individuellement afin de recueillir la position de chacun.

Les participants aux entretiens se présentent comme suit:



Figure 1: Les enquêtés

Avec un total de 30 personnes interviewées, nos participants sont des décideurs politiques, des linguistes et des spécialistes en politique linguistique.

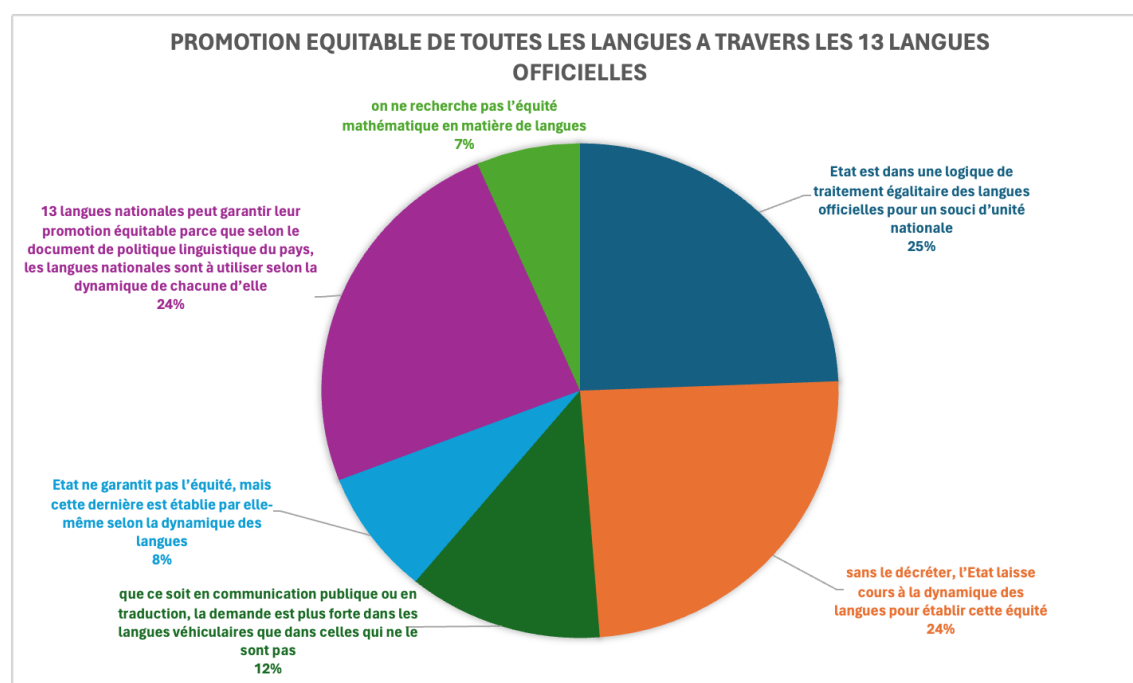
III. Résultats et Analyse

Cette section présente l'analyse des données recueillies lors de nos entretiens. Elle met en lumière les perceptions des enquêtés quant à l'officialisation des langues nationales, les

dynamiques de reconnaissance linguistique, ainsi que les enjeux liés à la hiérarchisation des langues et au rôle de l'État dans la préservation du plurilinguisme.

3.1. Les perceptions des enquêtés

L'analyse des données issues des entretiens fait ressortir une tendance majoritaire parmi les personnes interrogées : pour nombre d'entre elles, l'officialisation des treize langues nationales constitue une étape stratégique en faveur de la reconnaissance progressive de l'ensemble des langues du pays, y compris celles dites minoritaires. Cette mesure est perçue comme une amorce pouvant, à terme, ouvrir la voie à l'extension du statut de langue nationale – voire officielle – à d'autres langues dont les études linguistiques ne sont pas encore effectives aujourd'hui. La figure suivante illustre cette conception.

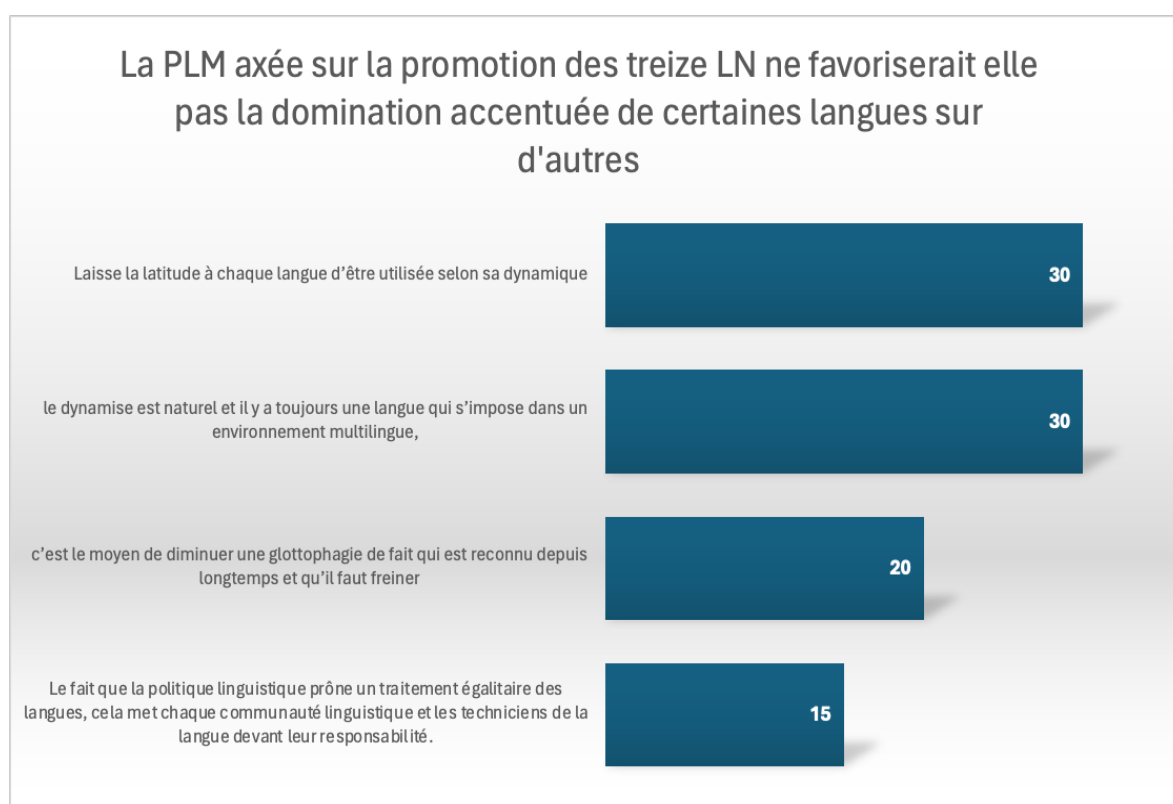


[Figure 2 : Perspectives des enquêtés sur l'évolution du statut des langues]

Néanmoins, cette perspective optimiste dépend étroitement d'une planification linguistique volontariste. Plusieurs enquêtés soulignent en effet que l'État malien semble davantage compter sur la « dynamique naturelle » des langues que sur une politique explicite et structurée de préservation. En d'autres termes, la vitalité d'une langue est laissée à l'initiative de ses locuteurs, sans accompagnement institutionnel substantiel. Cette posture libérale revient à se désengager des responsabilités pourtant centrales dans une politique linguistique cohérente, équitable et inclusive.

3.2. Les dynamiques de reconnaissance linguistique

L'une des interrogations récurrentes posées aux participants concernait la possible domination de certaines langues nationales sur d'autres, du fait même de leur officialisation. Là encore, une grande partie des répondants rejette la responsabilité sur les locuteurs : ce serait à eux de se mobiliser pour défendre, transmettre et valoriser leur langue. Cette posture présente le risque de normaliser une forme d'inégalité, en oubliant que toutes les communautés linguistiques ne disposent pas des mêmes ressources sociopolitiques et institutionnelles pour faire vivre leur langue.

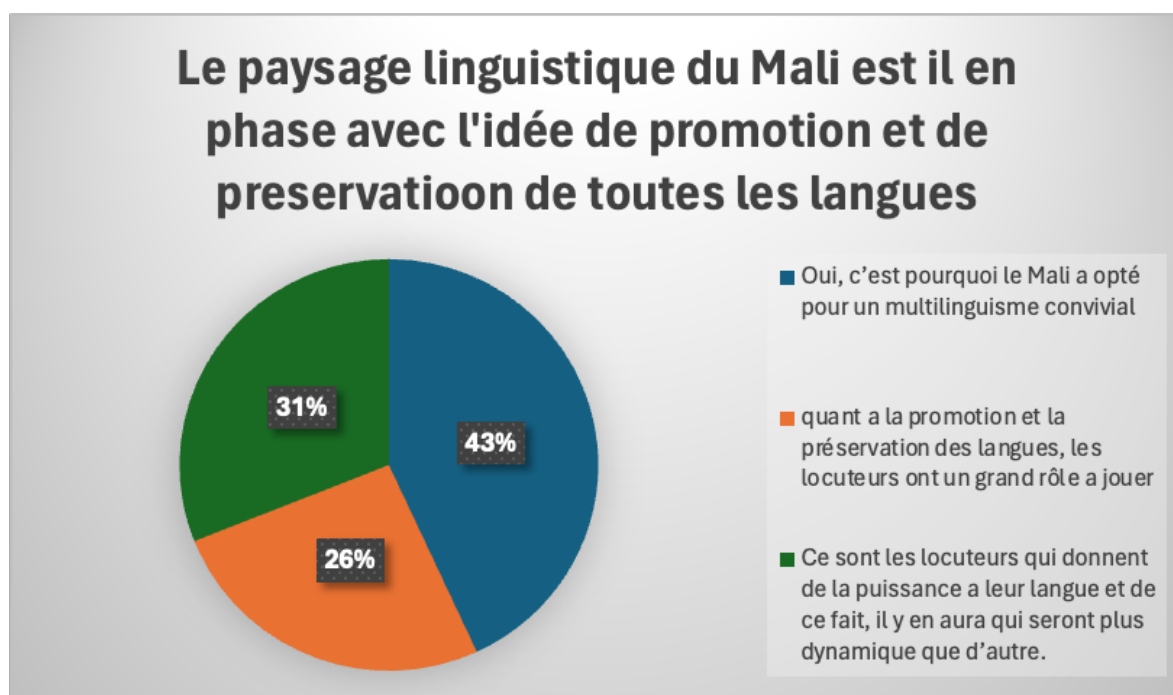


[Figure 3 : La place des locuteurs dans la dynamique linguistique]

Or, comme le rappelle Calvet (1997 ; 2002), la survie des langues minoritaires ne peut reposer uniquement sur les dynamiques sociales spontanées (actions in vivo). Elle requiert une intervention consciente, planifiée et imposée par les politiques publiques (actions in vitro), autrement dit une véritable stratégie glottopolitique, si l'on veut éviter la disparition progressive de certaines langues.

3.3. Les enjeux liés à la hiérarchisation du rôle des langues et au rôle de l'État dans la préservation du plurilinguisme

L'analyse du paysage linguistique du Mali, telle que restituée par les enquêtés, révèle un double discours : d'un côté, l'on salue le choix du multilinguisme convivial comme principe structurant de la politique linguistique nationale ; de l'autre, on observe une hiérarchisation implicite mais bien réelle des langues, où certaines prennent le pas sur d'autres. Ainsi, le français, langue de convergence institutionnelle, est systématiquement valorisé, tandis que le bambara occupe une position dominante dans de nombreuses régions du pays. Dans le Nord, ce rôle est souvent assumé par le songhay.



[Figure 4 : Perception du paysage linguistique malien]

Ce fonctionnement évoque clairement le modèle gravitationnel proposé par Louis-Jean Calvet (1999 : 76–81), où les langues les plus puissantes exercent une force d'attraction linguistique, culturelle et sociale sur les autres. Dans un tel contexte, il devient impératif d'élaborer des politiques de préservation ciblées, pour garantir la diversité linguistique réelle et non simplement déclarative.

En somme, notre enquête a permis d'analyser les perceptions des enquêtés sur la politique linguistique malienne. La majorité voit l'officialisation des treize langues nationales comme une avancée vers la reconnaissance des langues minoritaires. Toutefois, cette dynamique reste fragile sans planification linguistique active. Le désengagement de l'État, laissant la responsabilité aux locuteurs, risque d'accentuer les inégalités. La domination implicite de certaines langues, comme le bambara ou le français, révèle une hiérarchisation cachée. Inspirée

du modèle gravitationnel de Calvet, notre analyse appelle à une stratégie glottopolitique structurée pour garantir une véritable diversité linguistique et éviter la marginalisation progressive des langues moins influentes.

IV. Discussion

Les résultats de cette étude révèlent une tension profonde entre les principes affichés dans le document de politique linguistique du Mali et leur mise en œuvre effective, notamment en ce qui concerne la préservation et la valorisation des langues minoritaires. Ce décalage illustre une forme d'ambivalence, voire d'hésitation, entre deux modèles de gestion linguistique : l'un interventionniste, basé sur des politiques explicites de sauvegarde ; l'autre libéral, misant sur la dynamique naturelle des langues et la responsabilité des locuteurs.

Dans les discours officiels, l'État malien affirme son engagement en faveur d'un multilinguisme équitable. Cependant, la focalisation sur treize langues nationales, érigées en modèles de référence, crée de facto une hiérarchie linguistique, au détriment des autres langues, pourtant également qualifiées de « nationales » dans le discours. Cette hiérarchie, loin d'être neutre, reflète une logique de sélection fondée sur la « dynamique » des langues, critère vague qui tend à renforcer les inégalités existantes plutôt qu'à les corriger.

Les apports de la politique linguistique critique (PLC) permettent de mieux comprendre cette situation. Selon cette approche, les choix linguistiques d'un État ne sont jamais dénués de dimensions idéologiques ou politiques : ils peuvent refléter et reproduire des rapports de pouvoir, renforcer des groupes dominants et marginaliser des communautés entières. Le fait de déléguer la responsabilité de la préservation linguistique aux seuls locuteurs s'inscrit dans cette logique : en l'absence de soutien structurel et institutionnel, les langues les moins dotées en ressources humaines, techniques et économiques sont condamnées à l'effacement progressif.

Comme l'a déjà noté Ouane (1995 : 191), une politique linguistique ne saurait être efficace si elle se limite à quelques langues, même largement parlées. L'exclusion des langues minoritaires compromet non seulement leur vitalité, mais aussi la cohésion nationale, en niant à certains groupes leur droit fondamental à l'expression linguistique et culturelle. Cette marginalisation peut également engendrer un désengagement progressif des locuteurs vis-à-vis de leur propre langue, perçue comme inutile ou infériorisée.

Dans ce contexte, l'action de l'État est déterminante. Si les locuteurs jouent un rôle essentiel dans la transmission intergénérationnelle des langues, il revient aux institutions de créer les conditions d'une véritable équité linguistique. Cela passe par des politiques publiques ambitieuses : codification, alphabétisation, promotion médiatique, intégration dans les systèmes éducatif et administratif, et surtout reconnaissance symbolique.

La politique linguistique du Mali gagnerait ainsi à s'ancrer davantage dans une approche inclusive, fondée non pas uniquement sur la vitalité démographique ou la diffusion des langues, mais sur une volonté explicite de sauvegarde du patrimoine linguistique national dans toute sa diversité. Cela impliquerait une planification linguistique renouvelée, fondée sur des critères transparents, équitables et participatifs.

Conclusion

L'analyse critique du document de politique linguistique du Mali, à la lumière de la théorie de la politique linguistique critique (PLC), met en évidence un écart significatif entre les principes d'égalité linguistique proclamés et la réalité du traitement réservé aux langues minoritaires. Si le document affirme une volonté d'inclusion et de promotion du multilinguisme, les actions concrètes de planification linguistique se limitent à un nombre restreint de langues bénéficiant du statut de langues nationales, ce qui fragilise la cohérence du discours officiel.

Cette sélection restreinte, justifiée par la « dynamique » des langues, produit un effet hiérarchisant qui compromet l'objectif d'équité linguistique. Les langues minorées se trouvent reléguées à la périphérie du système linguistique national, sans soutien institutionnel ni mesures spécifiques de préservation. La responsabilité de leur survie est largement transférée aux seuls locuteurs, ce qui revient à institutionnaliser une inégalité de fait.

Dans ce contexte, il devient urgent de repenser la politique linguistique du Mali à travers une approche réellement inclusive, fondée sur des mécanismes de planification explicites, transparents et équitables. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître symboliquement les langues, mais de leur garantir des conditions réelles d'existence, de transmission et de valorisation. Cela passe par des interventions glottopolitiques concrètes : codification, alphabétisation, intégration dans les médias, l'éducation et l'administration.

La richesse linguistique du Mali constitue un atout culturel et identitaire majeur. Sa préservation ne peut être laissée à la seule dynamique sociale, mais doit être l'objet d'une politique volontariste et structurée, garantissant à chaque langue une place légitime dans la sphère publique. C'est à ce prix que l'égalité linguistique cessera d'être un principe théorique pour devenir une réalité vécue.

Bibliographie

Bulot, T., Blanchet, P. (2013). *Introduction à la sociolinguistique : Pour une étude des dynamiques de la langue française dans le monde*. Paris : Éditions des Archives Contemporaines.

Calvet, L.-J. (2015). *La sociolinguistique*. Paris : Presses universitaires de France.

Calvet, L.J. (2002). *Le marché aux langues : essai de politologie linguistique sur la mondialisation*. Paris: Plon.

Calvet, L.J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris: Plon.

Calvet, L.J. (1974). *Linguistique et colonialisme: Petit traité de glottophagie*. Paris: Payot.

Hagège, C. (1996). *L'Homme de paroles : Contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris: Fayard.

Maingueneau, D. (2015). *Aborder la linguistique*. Paris : Editions du Seuil.

Nounta, Z. (2015). *Eveil aux langues et conscience métalinguistique dans les activités de classe des écoles bilingues songhay français du Mali*. Thèse de doctorat. Université Paris-ouest Nanterre La Défense. <http://www.theses.fr/2015PA100195>

Noyau, C. (2016). « Transferts linguistiques et transferts de connaissances à l'école bilingue, recherches de terrain dans quelques pays subsahariens ». In *Les approches bi-plurilingues d'enseignement-apprentissage : autour du programme Ecole et langues nationales en Afrique (ELAN)*. B. Maurer (coord.), pp. 55-82. Paris Editions des Archives Contemporaines. Coll. PLID.

Ouane, A. (1995). *Vers une culture multilingue de l'éducation*, Hambourg : Institut de l'Unesco pour l'éducation.

Ouane, A. (Éd.). (1995). « L'impossible débat sur l'utilisation des langues maternelles dans l'enseignement. ». In *Ouane, A. (Éd.), Vers une culture multilingue de l'éducation*. Hambourg : IUE, pp. 89-152.

Robillard, D. (1997). « Statut. », in *Moreau, M.-L. (Éd.), Sociolinguistique, concepts de base*. Sprimont Hayen : Mardaga, pp. 269- 270.

Tollefson, J. W. (2006). « Critical theory in language policy », In T. Ricento (Ed.), *An introduction to language policy: Theory and method*, pp. 42-59. Malden, MA: Blackwell Pub.

Touré, K. (2024). National languages become official languages in Mali: new perspectives and challenges. In *Editions Francophones Universitaires d'Afrique, Recherches et Regards d'Afrique*, pp. 117-149.

Van Hoof, H. (2009). *Un monde de langues: petit panorama à l'usage du profane*. Genève : Slatkine.